



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le Lundi le 20 janvier 2025 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

#### **Sont présents**

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1  
André Tremblay, conseiller siège 3  
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4  
Guillaume Scott, conseiller siège 6

#### **Absence(s)**

Julie Poirier, conseillère siège 2  
Éric Tessier, conseiller siège 5

#### **Secrétaire d'assemblée**

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

**Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTIONS
  - 3.1 Embauche - Pompier - Monsieur Jean-Michel Thuot
  - 3.2 Besoin en formation incendie 2025-2026
  - 3.3 Autorisation d'appel d'offres - Réalisation d'un projet d'habitation privée et abordable sur une partie résiduelle du terrain de la mairie
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu,

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

#### **Adoptée à l'unanimité**

Assemblée extraordinaire 20 janvier 2025  
Procès-verbal

008RSE-0125



009RSE-0125  
ou annotation

010RSE-0125



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1 Embauche - Pompier - Monsieur Jean-Michel Thuot

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a retenu les services d'un préventionniste en vertu d'une entente avec la municipalité de Rawdon;

**CONSIDÉRANT QUE** le préventionniste pourrait répondre aux appels incendie et premiers répondants lorsqu'il est sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche de monsieur Jean-Michel Thuot, préventionniste, à titre de pompier et premier répondant;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Jean-Michel Thuot à titre de pompier et premier répondant à temps partiel.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 3.2 Besoin en formation incendie 2025-2026

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Émélie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier 1 et de 1 pompier pour le programme Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



N° de résolution  
ou annotation

011RSE-0125



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.3 Autorisation d'appel d'offres - Réalisation d'un projet d'habitation privée et abordable sur une partie résiduelle du terrain de la mairie

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie de l'Énergie désire aller de l'avant avec le développement des terrains situés derrière la mairie;

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres publics doit être publié afin de trouver un entrepreneur pour le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a mandaté Habitat Humain afin de préparer les documents d'appel d'offres;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation d'un projet d'habitation privé et abordable sur une partie résiduelle du terrain de la mairie.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.



012RSE-0125

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Guillaume Scott

Que l'assemblée soit levée à 20h20

**Adoptée à l'unanimité.**

  
\_\_\_\_\_  
Martin Héroux  
maire

  
\_\_\_\_\_  
Eric Gélinas  
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.